

Procès-verbal de la réunion du Comité Technique Spécial de l'Inrap Grand-Est Sud du 1^{er} décembre 2015

Membres présents à l'instance

Parité administrative

Titulaires Hans de Klijn, Président du CTS
Adeline Clerc, Responsable Ressources Humaines

Parité syndicale

Titulaires Ricardo Pontigo, CGT Culture
Sylvie Mouton Venault, CGT Culture
Anne-Lise Bugnon Labeaune, Sud Culture
Éric Michon, CGT Culture
Sylvie Cocquerelle, SNAC-FSU

Suppléants Nicolas Tisserand, CGT Culture
Christophe Méloche, CGT Culture

Expert administration

Gilles Rollier
Régis Labeaune

Expert représentant du personnel

Annie Labeaune

Membres excusés à l'instance

Parité administrative

Florence Charlane, Secrétaire du CTS

Parité syndicale

Suppléants Stéphane Alix, CGT Culture
Véronique Brunet Gaston, SNAC-FSU Culture
Marie-Noëlle Pascal, Sud Culture

Experts administration

Laurent Vaxelaire
Éric Boës

Ordre du jour

Point 1 : Approbation du projet de procès-verbal du CTS GES du 19 mai 2015 (Pour avis).....	3
Point 2 : Approbation du projet de procès-verbal du CTS Extraordinaire GES du 9 juin 2015 (Pour avis).....	3
Point 3 : Approbation du projet de procès-verbal du CTS Extraordinaire GES du 24 juin 2015 (Pour avis).....	3
Point 4 : Approbation du projet de procès-verbal du CTS du 8 septembre 2015 (Pour avis).....	3
Point 5 : Fiche navette CT Central (Pour information)	3
Point 6 : Suivi des engagements de la Direction interrégionale GES (Pour information)	4
Point 8 : Bilan activité GES 2015 et perspectives 1 ^{er} semestre 2016 (Pour information)...	11
Point 15 : État sur le partenariat Inrap-Pair (Pour information)	16
Point 9 : Réorganisation des DRACs (Pour information)	17
Point 7 : Suivi GRTgaz : point d'étape sur l'organisation du travail, phases terrain/fouille (Pour information)	19
Point 10 : Harmonisation des Directions interrégionales (Pour information)	21
Point 11 : Point sur les centres de Passy et de Besançon (Pour information)	26
Point 14 : Synthèse en l'état du groupe IOTSA (Pour information)	28
Point 12 : Règles d'attribution des véhicules en Alsace pour les agents en grand déplacement (Pour information).....	30
Point 13 : Règles d'attribution et utilisation des véhicules de service à Passy (Pour information)	30
<i>Les points 12 et 13 sont traités conjointement.....</i>	<i>30</i>
Point 16 : Point sur le volontariat et les contreparties (Pour information)	32
Point 17 : Calendrier réunions CTS GES 2016 (Pour information)	33
Point 18 : Divers (Pour information).....	33

La séance est ouverte à 9 heures 35.

Le secrétariat de séance est assuré par Sud Culture.

Éric Michon (CGT Culture) donne lecture d'un préambule au nom de CGT Culture, de Sud Culture et de la SNAC-FSU :

« En préambule à cette réunion, nous constatons que malgré des alertes officielles ou officieuses, connues de vos services, la situation individuelle de plusieurs agents se dégrade de manière inquiétante. Celle-ci impacte fortement l'organisation du travail et la santé des agents. Aussi nous souhaitons aborder ces cas, en votre présence, à l'issue de ce Comité technique spécial, en délégation intersyndicale. »

Hans de Klijn (Président du CTS) ne voit pas d'objection à organiser une rencontre à l'issue de la présente séance.

Éric Michon (CGT Culture) souhaiterait que Gilles Rollier (expert administration) soit également présent à cette rencontre.

Pour Hans de Klijn (Président du CHSCT), cette présence ne pose aucun problème.

Point 1 : Approbation du projet de procès-verbal du CTS GES du 19 mai 2015 (Pour avis)

Le projet de procès-verbal du CTS GES du 19 mai 2015 est approuvé à l'unanimité.

Point 2 : Approbation du projet de procès-verbal du CTS Extraordinaire GES du 9 juin 2015 (Pour avis)

Le projet de procès-verbal du CTS Extraordinaire GES du 9 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

Point 3 : Approbation du projet de procès-verbal du CTS Extraordinaire GES du 24 juin 2015 (Pour avis)

Le projet de procès-verbal du CTS Extraordinaire GES du 24 juin 2015 est approuvé par 4 voix favorables et 1 abstention (Sylvie Cocquerelle, SNAC-FSU).

Point 4 : Approbation du projet de procès-verbal du CTS du 8 septembre 2015 (Pour avis)

Le projet de procès-verbal du CTS du 8 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Point 5 : Fiche navette CT Central (Pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) observe que le format de la fiche navette avec le Comité technique central est légèrement moins lacunaire que par le passé. En réunion des Directeurs, il a été demandé d'y faire mention d'éléments plus précis et plus complets. Ceci étant précisé, Hans de Klijn (Président du CTS) constate que ce document n'appelle pas de remarque particulière de la part des membres de l'instance.

Point 6 : Suivi des engagements de la Direction interrégionale GES (Pour information)

1. Le fonctionnement des primes en GES

Hans de Klijn (Président du CTS) souligne que l'Interrégion est à jour en matière de primes. Dès lors qu'un agent est susceptible de bénéficier d'une prime, les assistants opérationnels doivent remonter l'information à la Gestion du personnel et en informent l'agent. Ce dernier est donc informé en temps réel du début de la période à partir de laquelle il est éligible au versement d'une prime.

Adeline Clerc (Responsable RH) signale qu'une situation devrait enfin se débloquer en Alsace. À ce stade, la gestion se déroule de manière satisfaisante. Il convient d'ajouter qu'un nouveau logiciel sera mis en place pour le traitement des ordres de mission, des frais et des primes. Pour les frais et les relevés de temps, Adeline Clerc (Responsable RH) n'a pas encore pu voir le logiciel. Elle a seulement pu appréhender la partie relative aux ordres de mission, laquelle sera prochainement déployée. Pour les frais et les relevés de temps, la formation et le déploiement sont prévus au mois de janvier 2016. Il reste à espérer que cette mise en place se fera dans de bonnes conditions et n'entraînera pas de dysfonctionnements. Le traitement des frais et des relevés de temps avec le nouveau logiciel est programmé pour la fin du mois de janvier 2016.

Hans de Klijn (Président du CTS) ajoute que c'est pour cette raison qu'il a été demandé aux agents de remplir leurs frais et leurs relevés de temps pour la fin du mois de décembre, dans la mesure où les modifications ne seront possibles que jusqu'au 8 janvier 2016. Après cette date, IP restera disponible en lecture, mais ne le sera plus en écriture. Les modifications seront alors impossibles.

Adeline Clerc (Responsable RH) confirme ce point.

Hans de Klijn (Président du CTS) insiste sur cette question. Après le 8 janvier 2015, aucun recours ne sera possible. Un rappel sera donc diffusé, afin que les agents pensent bien à déclarer leurs frais et à remplir leurs relevés de temps.

Sylvie Cocquerelle (SNAC-FSU Culture) demande s'il restera possible de déclarer ces éléments au début du mois de janvier 2016.

Hans de Klijn (Président du CTS) estime qu'il faut absolument transmettre ces éléments pour la fin du mois de décembre, afin de laisser un temps pour les modifications.

2. Groupe de travail IOTSA

Traité dans l'ordre du jour.

3. Les conventions de collaboration avec d'autres institutions

Hans de Klijn (Président du CTS) fait savoir que la convention avec la ville de Dehlingen a récemment été signée et sera communiquée au CTS. La convention avec la communauté de communes de Montbéliard est en cours de renouvellement. Il en est de même de la convention

de Guédelon, au sujet de laquelle des rencontres doivent avoir lieu pour déterminer le contenu et les conditions à retenir. À la fin du mois de novembre, une rencontre a eu lieu avec Vincent Guichard, en vue d'envisager la reconduction de la convention avec Bibracte. Un message a été envoyé à la DST, afin que soit lancé un appel national. En effet, en très grande majorité, les agents intervenant dans le cadre de cette convention relèvent de Grand-Est Sud et de Grand-Est Nord.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) souligne que l'information diffusée autour de cette convention est insuffisante. Il ajoute que la connexion internet au sein du bureau de Bibracte est très aléatoire. En fonction des moments, il n'est pas possible de capter le réseau WiFi. La problématique vient peut-être des ordinateurs de l'Inrap et de leur niveau de protection. La question a été posée à la Direction des systèmes d'information, mais ses réponses sont parfois lacunaires. Cette disposition est regrettable, alors que l'Établissement paie la location de ce bureau.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) signale que Bibracte propose des formations, dont certaines reposent sur des données de l'Inrap. Il est donc gênant de payer le prix fort pour y assister.

Adeline Clerc (Responsable RH) estime en effet que cela n'est pas normal.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) considère que cette problématique dépasse le niveau de Grand-Est Sud et devrait être traitée par la DST.

Hans de Klijn (Président du CTS) a appris par Vincent Guichard (Bibracte EPCC) que la DST ne se serait pas présente à une réunion Inrap-Bibracte, organisée par la DST elle-même. Cette absence était gênante, et ce d'autant plus que la Direction interrégionale n'en avait pas été informée. Il existe un réel problème, en dépit des signalements faits par Grand-Est Sud. Au total, il existe une méconnaissance totale de cette convention et un manque de volonté de la part de la DST.

Éric Michon (CGT Culture) demande des précisions sur ce qui est payé par l'Inrap.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que l'Inrap paie pour des prestations, par exemple des journées de sablage, des nuitées, des repas, la location d'abris, la prise de clichés du mobilier, etc. Le tout représente un montant annuel compris entre 9 000 euros et 10 000 euros. Ce montant renvoie à 95 % à Grand-Est Sud.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) ajoute que la réservation de salles de travail est également payante.

Adeline Clerc (Responsable RH) considère que si Bibracte utilise les données de l'Inrap pour construire des formations payantes, ces données pourraient également être facturées.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) voit dans l'utilisation des données de l'Inrap par Bibracte une question à part entière. Par ailleurs, la location du bureau génère pour l'Établissement des frais injustifiés. Plus globalement, la DST n'a peut-être pas insisté sur le fait que l'Inrap

n'avait pas nécessairement vocation à tout payer au prix fort. L'Inrap est en mesure de payer ce prix, ce qui explique le fait que les participants aux formations figurent presque tous parmi ses agents. Cela est d'autant plus étonnant que les formations reposent en partie sur des données de l'Inrap.

Hans de Klijin (Président du CTS) rappelle que la DST était absente lors de la récente réunion avec Bibracte. Au travers du compte rendu de cette réunion, il a fait remarquer que Bibracte avait tendance à prendre des décisions à la place de la DST.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) suggère de saisir le Comité technique central, dans la mesure où la convention passée avec Bibracte présente un caractère national.

Eric Michon (CGT Culture) a le sentiment que l'Inrap occupe un local pour bénéficier d'un affichage, mais au-delà de la dimension politique, cette occupation coûte cher et ne rapporte presque rien.

Hans de Klijin (Président du CTS) note cependant que les abris sont loués à un prix inférieur de moitié à ce que l'Inrap paierait auprès d'un fournisseur. Il est cependant favorable à la réalisation d'une saisine du niveau national, afin de relayer les interrogations venant d'être soulevées.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) précise que s'il n'avait pas mis en place un affichage Inrap sur la porte du bureau, rien n'aurait été fait. Le bureau serait resté nu et vide. Il reste inoccupé, dans la mesure où la connexion internet y est impossible. Lorsqu'il se rend à Bibracte, Nicolas Tisserand (CGT Culture) travaille à la bibliothèque.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) ne remet pas en cause l'intérêt d'une présence à Bibracte, mais estime qu'elle devrait être valorisée, et ce d'autant plus que l'Inrap produit des données que Bibracte utilise dans les formations qui sont facturées, en grande partie à l'Inrap.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) fait valoir que Bibracte est un lieu très pratique pour travailler. Les agents peuvent bénéficier de prestations hôtelières sans avoir à engager de frais, ce qui est intéressant. Il serait donc pertinent de communiquer largement au sein de l'Inrap pour mettre en avant cette convention.

Anne-Lise Bugnon Labaune (Sud Culture) demande des précisions sur la convention avec Chalon-sur-Saône.

Hans de Klijin (Président du CTS) souligne que cette convention est en cours de négociation. En réalité, la démarche en est au point mort. Initialement, l'Établissement avait été contacté par l'Éducation nationale dans le cadre de l'accompagnement de publics scolaires en décrochage. La démarche semble être bloquée au niveau du musée.

Anne-Lise Bugnon Labaune (Sud Culture) s'interroge également sur la convention avec Mâcon.

Hans de Klijin (Président du CTS) précise que cette convention est en place depuis 15 ans et comprend la mise à disposition d'un local. Ce dernier est censé rester le même.

4. AREP

Hans de Klijn (Président du CTS) fait savoir que Grand-Est Sud récupère 5 postes supplémentaires, ainsi qu'un poste susceptible d'être vacant.

Christophe Méloche (CGT Culture) s'enquiert de la répartition par centre.

Hans de Klijn (Président du CTS) précise qu'il est question de 4 postes (dont 1 susceptible d'être vacant) à Dijon, d'1 poste à Strasbourg et d'1 poste à Besançon. Au total, 19 agents supplémentaires auront été intégrés au terme des 3 vagues de l'AREP. Le bilan peut être qualifié de satisfaisant.

Christophe Méloche (CGT Culture) regrette cependant l'échec rencontré avec l'instrumentum.

Hans de Klijn (Président du CTS) partage ce constat. Il ajoute que les agents devant être recrutés seront prochainement prévenus, certaines prises de poste étant programmées au début de l'année 2016.

5. Point sur la situation en Alsace

Hans de Klijn (Président du CTS) souligne que les groupes travail se sont réunis entre les mois de juin et de septembre. Le 9 novembre, une réunion de service a eu lieu en présence d'une représentation syndicale. Lors de cette réunion, une restitution des réflexions des groupes de travail a été effectuée. À l'issue de cette présentation, des discussions assez constructives ont pu avoir lieu. La suite du processus a été enclenchée, en vue de tendre vers la formulation de propositions. Un appel à candidatures a été réalisé lors de la réunion de service, pour constituer un groupe de réflexion. Ce dernier s'est réuni le 30 novembre et comptait 14 participants. Hans de Klijn (Président du CTS) n'est pas en mesure d'en dire davantage, si ce n'est que 4 groupes de travail ont été constitués et auront vocation à faire des propositions d'amélioration de la situation. Cette réflexion a vocation à être circonscrite au 1^{er} trimestre 2016.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) constate que la démarche passe de l'analyse des risques psychosociaux à une simple analyse des pratiques. Un tel hold-up intellectuel est scandaleux. Cela dénote d'un manque de respect vis-à-vis des agents en souffrance. Une telle démarche est clairement hallucinante. Des solutions évidentes et rapides auraient dû être mises en place. Ricardo Pontigo (CGT Culture) ne comprend pas qu'elles ne l'aient pas été.

Hans de Klijn (Président du CTS) confirme que certaines solutions peuvent être mises en œuvre facilement et rapidement. Il pense notamment aux questions d'ordre matériel. Cela étant dit, le Président du CTS ne partage pas totalement l'analyse faite par Ricardo Pontigo (CGT Culture). L'enquête porte sur un mal-être collectif.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) tient à rappeler que cette enquête a été lancée suite à des alertes relatives à des cas précis et individuels.

Hans de Klijn (Président du CTS) observe que l'enquête à dimension collective est conduite et cautionnée par l'administration et la représentation syndicale. Cela ne signifie pas pour autant qu'il ne faut pas tenir compte des individus.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) considère que la Direction interrégionale noie le poisson. Des cas individuels ont été signalés et ont révélé un malaise plus général. Tout est finalement mis au même niveau, ce qui est scandaleux. Voici des années que plusieurs agents dénoncent des méthodes de management pathogènes nuisant à leur santé et à leur carrière. La démarche passe de ces situations pathogènes au retard avec lequel le topographe rend ses plans. Si le fait que le topographe ne rende pas ses plans à l'heure est problématique, il est malhonnête de mettre ce phénomène au même niveau que la souffrance ressentie par plusieurs agents depuis des années.

Hans de Klijn (Président du CTS) ne place pas ces phénomènes au même niveau. Les 4 groupes de travail constitués le 30 novembre ont vocation à identifier les différents niveaux sur lesquels il convient d'agir. Lors de la restitution, les différentes problématiques ont été présentées de manière neutre. Il n'était pas du tout question de les placer au même niveau. La matière présentée, brute, nécessite un travail d'analyse approfondi.

Christophe Méloche (CGT Culture) signale que des agents sortent en pleurs du bureau de leur AST et sont en pleurs sur les chantiers parce qu'ils sont en conflit avec leur hiérarchie. La situation est de plus en plus urgente. Les méthodes de management en Alsace n'ont pas changé. Le Comité technique pourrait donc être amené à demander l'organisation d'une nouvelle séance plénière extraordinaire consacrée au sujet. Christophe Méloche (CGT Culture) se demande ce que la Direction interrégionale attend pour agir. Le management n'a pas changé. La méthode n'a pas changé. Les rapports sociaux au sein de la base de Strasbourg sont les mêmes. Les représentants du personnel demandent à la Direction interrégionale d'apporter des solutions, et ce de manière immédiate. Il faut modifier sans attendre les méthodes de management.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) a le sentiment que la Direction interrégionale ne prend finalement pas la mesure de la situation. La Direction interrégionale devrait prendre ses responsabilités et agir, alors que des agents sont en souffrance depuis des années. Concrètement, des groupes de travail sont constitués et confiés aux personnes étant à l'origine de l'apparition des risques psychosociaux au sein de la base de Strasbourg. Cela revient à confier une boîte d'allumettes à un pyromane. Ricardo Pontigo (CGT Culture) tient à rappeler que les agents sont en souffrance et n'en peuvent plus. Même ceux qui ont de l'expérience et qui sont forts sont au bord de la rupture.

Hans de Klijn (Président du CTS) reconnaît qu'il est de sa responsabilité de proposer des solutions à mettre en place rapidement. Les solutions doivent également provenir du responsable de la base de Strasbourg.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) rappelle qu'en dépit des mots ayant été mis sur les choses, rien ne se passe.

Hans de Klijn (Président du CTS) note que la problématique dépasse peut-être le périmètre de l'Interrégion. Si la problématique est locale, la Direction interrégionale n'a pas toute latitude pour faire et défaire l'organisation.

Éric Michon (CGT Culture) objecte que l'instance ne demande pas à la Direction interrégionale de faire ou de défaire l'organisation.

Hans de Klijn (Président du CTS) a signalé dès le début que la démarche prendrait du temps, mais également qu'il était déterminé à agir. L'assainissement d'une telle situation n'est pas possible du jour au lendemain. Sur la demande de la représentation syndicale, une démarche conjointe a été enclenchée. Cette démarche, il convient de le rappeler, s'inscrit dans la durée. Toutefois, des solutions rapides seront certainement mises en place sans attendre le rendu des groupes de travail prévu pour la fin du 1^{er} trimestre 2016. Pour d'autres situations en revanche, une réflexion approfondie est nécessaire.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) regrette l'absence récurrente d'Éric Boës lors des séances plénières du Comité technique. Cela ne permet pas de traiter la situation alsacienne de manière réellement concrète.

Éric Michon (CGT Culture) confirme que l'instance ne demande pas au Directeur interrégional de défaire l'organisation ou de révoquer les responsables hiérarchiques, mais l'invite avec insistance à mettre fin à certaines méthodes de management, lesquelles n'ont absolument pas changé. Des mesures doivent pouvoir être prises de manière immédiate dans la gestion des personnes. L'urgence est avérée. Même si la procédure d'ensemble est longue, certaines corrections ne peuvent pas attendre. La situation empire et pourrait devenir catastrophique.

Hans de Klijn (Président du CTS) propose de revenir plus précisément sur ces situations lors de la rencontre devant avoir lieu au terme de la présente séance plénière. Il note cependant que deux nominations récentes (Romain et Sandrine) en Alsace devraient permettre de renforcer la gestion de proximité. Sur ce point, Hans de Klijn (Président du CTS) aurait préféré que l'assistant opérationnel soit basé à Strasbourg et non à Dijon. Pour autant, les deux nominations récentes permettront de renforcer la présence de la Direction interrégionale à Strasbourg.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) s'interroge sur les impacts pouvant résulter de l'évolution du découpage régional.

Hans de Klijn (Président du CTS) note qu'un point spécifique est consacré à cette question.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) se félicite des deux récentes nominations, mais souhaite qu'un véhicule soit attribué à l'assistant technique.

Hans de Klijn (Président du CTS) se déclare conscient de ce besoin et a demandé avec assistance le maintien d'un véhicule à Strasbourg pour l'assistant technique, mais s'est heurté aux termes d'un décret portant sur la gestion des flottes de véhicule de tourisme. Du jour au lendemain, tous ces véhicules ont dû être restitués. Ils n'ont toujours pas été remplacés.

Christophe Méloche (CGT Culture) rappelle que le chef de service devrait passer son permis de conduire.

Hans de Klijn (Président du CTS) note que ce sujet a été évoqué dès 2004 en Comité technique central. Concrètement, le permis de conduire ne doit pas constituer un élément discriminatoire.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) observe que le chef de service s'est engagé voici 5 ans en Comité technique à passer son permis de conduire. Les agents sont finalement contraints de le voiturier.

Adeline Clerc (Responsable RH) souligne par ailleurs que le nouveau marché de véhicules est relancé.

Hans de Klijn (Président du CTS) note que dans l'intervalle, l'Établissement a recours à des locations de courte durée. Les prix sont négociés, ce qui permet de limiter considérablement le surcoût par rapport aux locations de longue durée.

6. Demande par courrier à l'aménageur de l'analyse des projets techniques pour l'appel d'offres d'Alésia

Hans de Klijn (Président du CTS) ne dispose toujours pas de la réponse de l'aménageur concernant la non-attribution du marché d'Alésia à l'Inrap.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) demande s'il serait envisageable de contacter l'aménageur par téléphone.

Hans de Klijn (Président du CTS) assure que la Direction interrégionale a cherché à contacter l'aménageur par téléphone, mais n'a pas obtenu de réponse.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) pense que le Comité technique pourrait directement prendre contact avec l'aménageur. Le dossier étant désormais sans enjeu, une réponse devrait pouvoir être obtenue.

Éric Michon (CGT Culture) observe que le Comité technique cherche à obtenir une réponse officielle, afin de connaître les motifs ayant conduit à la non-obtention du marché. L'instance ne cherche absolument pas à identifier des coupables.

7. Tutorat

Gilles Rollier (AST Franche-Comté) fait état de demandes formulées par des agents souhaitant exercer des responsabilités en opération. Il appréhende ces demandes de manière tout à fait positive. Il sera donc possible de déployer des actions de tutorat.

Hans de Klijn (Président du CTS) propose d'étudier les possibilités de tutorat après l'arrivée des agents relevant de l'AREP 3.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) aurait souhaité que les dispositifs de tutorat visant à conduire des agents à prendre des responsabilités s'accompagnent de la demande de postes

correspondants dans le cadre de l'AREP. Cela aurait permis de proposer des perspectives réelles aux techniciens désireux d'évoluer vers des fonctions à responsabilité.

Hans de Klijn (Président du CTS) précise que la dernière demande de la Direction interrégionale comptait de tels postes.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) estime que la représentation syndicale a dû très fortement insister pour que la demande soit orientée de cette manière. Au total, il serait pertinent de faire évoluer la composition de l'organisation des postes, afin que les techniciens à qui des fonctions à responsabilité sont confiées puissent évoluer vers de nouveaux postes. Si l'octroi de primes est satisfaisant, il ne constitue pas une fin en soi pour ces agents.

Christophe Méloche (CGT Culture) considère quant à lui qu'il reste nécessaire de formaliser davantage le statut du tuteur au sein des équipes.

Hans de Klijn (Président du CTS) rappelle qu'une note fixe les conditions et les modalités du tutorat. Le tuteur est pris en charge par le Service formation lorsqu'il joue ce rôle et a la possibilité de bénéficier d'une prime. Cette note est restée lettre morte, dans la mesure où le Service formation et la DST se sont renvoyé la balle. Il a finalement été décidé de prendre en charge le tutorat par les moyens de la Direction interrégionale. Hans de Klijn (Président du CTS) n'a guère d'illusion quant à une prise en charge par le Service formation.

Adeline Clerc (Responsable RH) ajoute que le Service formation, en dépit des demandes répétées sur ce point, ne formule pas de réponse.

Hans de Klijn (Président du CTS) passe finalement outre l'absence de moyens de la part du Siège et souhaite continuer à développer le tutorat, dont l'intérêt est sans équivoque. De la même manière, il ne se fait aucune illusion sur les possibilités de recruter des agents sous CDD en 2016. Suite à la conclusion de l'AREP 3, le plafond de CDD a sensiblement été revu à la baisse.

8. Organisation et coordination en vue des grands projets

Traité dans l'ordre du jour.

La séance est suspendue de 11 heures à 11 heures 05.

Point 8 : Bilan activité GES 2015 et perspectives 1^{er} semestre 2016 (Pour information)

Début de la présentation hors enregistrement.

Hans de Klijn (Président du CTS) signale que le budget recherche de l'année 2015 sera atteint, voire légèrement dépassé. En valorisation et en prestations, le budget devrait également être dépassé. S'agissant des prestations intellectuelles, le budget devrait être dépassé de manière assez sensible.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) fait part de sa surprise, les PUI ayant posé des problèmes en 2015. Les PUI n'ont pas permis aux agents de rendre leurs publications, ce qui écorne l'image

de l'Inrap. Au mois d'octobre, il a été précisé aux agents qu'il ne serait plus possible d'attribuer des jours de PUI en fin d'année.

Gilles Rollier (AST Franche-Comté) a très récemment envoyé un message aux agents des 3 régions, afin d'identifier ceux qui auraient encore besoin de jours PAS (et non de jours PUI).

Éric Michon (CGT Culture) souhaiterait connaître le nombre de jours PAS non consommés.

Hans de Klijn (Président du CTS) croit savoir qu'une centaine de jours resterait à consommer. Par ailleurs, il est problématique de constater que la Direction interrégionale rend des jours-hommes de fouille, et ce pour la 3^{ème} année consécutive. La demande formulée dans le cadre du budget primitif représentait 14 500 jours-hommes. Cette demande a été revue à la baisse, suite à des reports de fouilles en 2016. La Direction interrégionale a ensuite appris qu'à l'exception de l'une d'entre elles, aucune des fouilles de GRTgaz ne débiterait en 2015. Les prévisions ont donc été revues à la baisse, sachant également que certaines fouilles n'ont pas été remportées. Au total, la réalisation budgétaire pour l'exercice 2015 pour les fouilles devrait être de l'ordre de 9 400 jours-hommes. Une telle réalisation n'est pas satisfaisante.

Au niveau national, l'activité de fouilles accuse une baisse considérable, de l'ordre de 30 %. Cette décroissance est relativement conforme à ce qui est observé en Grand-Est Sud. Si les diagnostics et la valorisation se maintiennent, l'activité de fouilles est en net repli. Jusqu'au mois de septembre, les appels d'offres ont été très peu nombreux. Un pic a ensuite été observé aux mois de septembre et d'octobre. Ces appels d'offres ne déboucheront pas sur des fouilles avant 2016. Hans de Klijn (Président du CTS) observe par ailleurs que les appels d'offres lancés par des lotisseurs privés sont en nombre croissant. Ces lotisseurs privés demandent de nombreux devis. Certains demandent même à l'Inrap de leur communiquer le nom d'opérateurs privés. Quoi qu'il en soit, cette évolution est intéressante, alors que jusqu'à un passé récent, les lotisseurs privés avaient davantage tendance à faire appel au secteur privé.

Gilles Rollier (AST Franche-Comté) fait état de premiers signes de reprise de l'activité, par exemple en Franche-Comté. Différents aménageurs souhaitent travailler avec l'Inrap, en dépit d'un devis légèrement plus élevé.

Éric Michon (CGT Culture) demande si les surfaces couvertes sont orientées à la baisse.

Hans de Klijn (Président du CTS) signale que les surfaces fouillées sont en diminution, conformément aux surfaces diagnostiquées. Si de nombreux aménageurs souhaitent travailler avec l'Inrap, il se pose un problème de prix.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) pense que l'Inrap pourrait avoir intérêt à faire évoluer sa posture commerciale. Pour les équipes, les non-attributions qui se succèdent sont démoralisantes.

Hans de Klijn (Président du CTS) note sur ce point que les remises doivent donner lieu à une validation du Siège. Cela place la Direction interrégionale dans une position parfois inconfortable. Les opérateurs privés ont adressé un courrier dénonçant les pratiques tarifaires

de l'Établissement. En accordant des remises trop importantes, l'Inrap pourrait se mettre dans une position peu confortable. Si les remises sont trop peu importantes, il risque de perdre les fouilles. C'est pourquoi un travail de formalisation de la fiche de projet a été lancé, afin de démontrer au Siège qu'il reste possible de travailler de manière bénéficiaire à tel niveau de remise. Ce positionnement prendrait tout son intérêt, dans la mesure où il est démoralisant de conduire les équipes à travailler sur des propositions fixées à un niveau ne permettant pas à l'Inrap de remporter le projet. La fiche de projet aura donc vocation à présenter le niveau de remise pouvant être accordé tout en évitant de travailler à perte. Il s'agit en d'autres termes de développer un outil de gestion économique des projets.

Christophe Méloche (CGT Culture) demande si l'objectif consiste à aller jusqu'à prendre des opérations à prix coûtant.

Hans de Klijin (Président du CTS) écarte cette possibilité, puisque la facturation doit également permettre de financer les ressources fonctionnelles.

Christophe Méloche (CGT Culture) souhaitait parler d'un prix coûtant global, incluant les ressources opérationnelles et fonctionnelles.

Hans de Klijin (Président du CTS) estime qu'il est possible de prendre des opérations à prix coûtant, mais une telle disposition n'est pas viable si elle est retenue pour un trop grand nombre d'opérations.

Éric Michon (CGT Culture) comprend parfaitement cette équation économique, mais estime qu'il est préférable de facturer à prix coûtant que de compter des agents inoccupés et finalement ne rien facturer.

Adeline Clerc (Responsable RH) approuve cette intervention. Outre l'absence de facturation, l'absence d'activité a un effet démotivant pour les équipes. Pour l'Inrap, il est également important de mettre en avant une présence auprès des aménageurs.

Hans de Klijin (Président du CTS) se réfère à l'enquête nationale sur les risques psychosociaux et note que l'absence de vision à long terme sur l'activité constitue un facteur de stress.

Pour Éric Michon (CGT Culture), un tel constat relève de l'évidence.

Hans de Klijin (Président du CTS) note à titre d'exemple que l'Inrap a récemment proposé un coût remisé de 1,4 million d'euros pour la rocade sud de Strasbourg. Le marché a été attribué à Eveha au prix de 654 000 euros. Ce chantier sera clairement réalisé à perte par cet opérateur privé. Hans de Klijin (Président du CTS) signale également que l'Établissement a perdu une opération parce que le responsable d'opérations avait refusé de fournir son CV. La loi dispose en effet que l'aménageur propose le responsable d'opérations et peut donc demander à prendre connaissance de son CV professionnel.

Éric Michon (CGT Culture) s'étonne que l'Établissement n'ait pas le CV professionnel à jour des agents envoyés en mission. Il devrait disposer d'une base de données à jour. La carence

dans ce domaine est telle que l'Inrap ne connaît même pas le niveau de diplômes de ses agents.

Christophe Méloche (CGT Culture) s'étonne également d'une telle carence et observe que les aménageurs font valoir que la concurrence privée est capable de préciser jusqu'au nombre de thésards par mètre carré.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) signale à son tour que les AST méconnaissent largement le parcours de leurs agents.

Hans de Klijn (Président du CTS) constate au final que la Direction interrégionale est loin d'atteindre ses objectifs en matière de fouilles. La concurrence ne se prive pas de faire du dumping. Dans le même temps, le Siège demande à valider les remises proposées. Cette disposition est réellement problématique. Une réponse doit par exemple être rendue le 9 décembre, mais la Direction interrégionale n'aura pas le temps d'argumenter auprès du Siège l'octroi d'une remise. Il devient de plus en plus compliqué de trouver le juste équilibre entre la position du Siège et la réalité des propositions faites par les opérateurs privés.

Hans de Klijn (Président du CTS) aborde ensuite le budget de l'année 2016. Pour les diagnostics courants, la demande porte sur 4 200 jours-hommes, auxquels s'ajoutent 3 800 jours-hommes pour les diagnostics de GRTgaz. Après négociation, le budget serait de 3 700 jours-hommes pour les diagnostics classiques. Hans de Klijn (Président du CTS) signale que l'enveloppe fixe de RAP serait portée à la hausse. Grâce à cela, le budget accordé pour les diagnostics pourrait être plus important.

La Direction interrégionale a par ailleurs demandé 10 000 jours-hommes pour les fouilles, 450 jours-hommes pour la valorisation et 1 900 jours-hommes pour la recherche. La demande pour les fouilles se situe à un niveau modeste, alors que les perspectives d'activité sont assez importantes. Elle repose en réalité sur la capacité opérationnelle de la Direction interrégionale en termes d'ETPT après l'AREP 3. La Direction interrégionale souhaite en 2016 ne plus être amenée à rendre des jours-hommes. En 2016, plus de 10 fouilles devraient être conduites pour GRTgaz au sein des 2 tronçons pour lesquels les rapports ont été rendus. La surface cumulée dépendra de la description du SRA. Ce dernier pourra ne pas prescrire site par site, mais plutôt sur la base d'un programme. Il convient d'ajouter que 10 tronçons restent à sonder. L'activité attendue devrait donc être importante. En parallèle, le stock de fouilles signées en Bourgogne repart à la hausse. Trois fouilles sont déjà programmées. Les agents bourguignons seront donc bien occupés en 2016, que ce soit en fouilles ou en diagnostics, aussi bien pour GRTgaz que dans les cadres des activités courantes.

Gilles Rollier (AST Franche-Comté) fait savoir que 4 fouilles ont été remportées en Franche-Comté. D'autres opérations pourraient être envisagées, des décisions étant attendues.

Christophe Méloche (CGT Culture) croit savoir que plusieurs de ces opérations pourraient devoir être réalisées de manière concomitante, aux mois de février et de mars 2016.

Gilles Rollier (AST Franche-Comté) dialogue d'ailleurs avec les aménageurs, afin de décaler certaines opérations et parvenir à les rendre compatibles entre elles dans le calendrier

opérationnel. L'un des aménageurs n'étant pas réellement pressé par le temps, son opération pourrait être décalée au 2^{ème} semestre 2016. Il faut ajouter que d'autres opérations pourraient tomber assez rapidement et devraient être gérées dans le calendrier.

Hans de Klijn (Président du CTS) passe à l'Alsace et note qu'une opération au sein d'une nécropole pourrait tomber rapidement. Il s'agit de la seule perspective de fouille à ce stade. Au-delà de l'activité de fouilles, le Pair pourrait très fortement réduire son activité de diagnostics, voire cesser de la conduire en 2016. Cela serait susceptible de mettre à mal l'équilibre trouvé entre le Pair et l'Inrap dans cette région. Par ailleurs, la concession du grand contournement ouest de Strasbourg a été attribuée à Vinci, devant travailler par l'intermédiaire d'Eurovia. La mise en service est attendue en 2020. Le SRA sera rapidement saisi pour le lancement des diagnostics. La 1^{ère} possibilité consiste à voir le Pair prendre tous les diagnostics. La 2^{ème} possibilité renvoie à une attribution totale à l'Inrap. Enfin, la 3^{ème} possibilité correspond à une intervention groupée, comme cela avait été le cas pour la LGV. Dans un second temps, les appels d'offres seront passés pour les fouilles. Les candidats devraient être nombreux. Hans de Klijn (Président du CTS) note que la zone, parallèle à la LGV, est relativement connue. Elle compte des sites non négligeables tous les 600 mètres. Les opérations de fouilles pourraient donc être importantes.

Adeline Clerc (Responsable RH) remarque que Grand-Est Sud n'a pas eu de telles perspectives depuis des années.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) s'étonne donc du caractère prudent du budget prévisionnel 2016 pour les fouilles.

Christophe Méloche (CGT Culture) juge également que le budget en jours-hommes est très raisonnable.

Hans de Klijn (Président du CTS) fait valoir qu'il n'avait pas le choix au moment de construire le budget.

Christophe Méloche (CGT Culture) invite la Direction interrégionale à faire preuve de vigilance au moment de planifier les opérations, et ce d'autant plus que le recours aux CDD sera désormais très limité.

Hans de Klijn (Président du CTS) précise que le recours aux CDD sera possible lorsqu'il sera indispensable.

Éric Michon (CGT Culture) constate que ce discours est récurrent. Lorsque l'activité le justifie, l'Établissement a recours à des CDD, même après avoir tenu un discours opposé. Éric Michon (CGT Culture) craint par ailleurs de voir la Direction interrégionale se retrouver face à une pénurie de ressources opérationnelles à déployer sur les fouilles, compte tenu de l'importance du travail devant résulter des diagnostics. La Direction interrégionale pourrait multiplier les diagnostics et ne plus avoir les moyens de conduire les fouilles.

Hans de Klijn (Président du CTS) note que la Direction interrégionale se trouve coincée par le calendrier des fouilles de GRTgaz. Toutes les fouilles qui en résulteront seront accordées à

l'Inrap. L'activité est au rendez-vous, ce dont il faut se réjouir. Cela étant, la Direction interrégionale ne peut pas demander 20 000 jours-hommes si elle ne peut en déployer que 10 000.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) constate malheureusement que l'Inrap pourrait en venir à renoncer à des diagnostics. Il s'agirait d'un véritable recul pour l'Institut.

Anne-Lise Bugnon Labaune (Sud Culture) ajoute que le SRA pourrait renoncer à prescrire s'il constate que l'Inrap n'est plus en mesure de diagnostiquer toutes les zones.

Hans de Klijin (Président du CTS) souligne quoi qu'il en soit que le budget prévisionnel 2016 se présente de manière favorable. L'année débutera avec de nombreuses opérations signées, ce qui n'était pas le cas en 2014 et en 2015. D'autres opérations sont également susceptibles d'être validées.

Gilles Rollier (AST Franche-Comté) rappelle que le 1^{er} semestre 2015 peut être qualifié de trou noir en Franche-Comté. Une reprise a ensuite été observée, que ce soit en nombre d'opérations ou en termes de surface moyenne par opération. L'année 2015 a finalement présenté un caractère atypique en matière de diagnostics. Ces derniers ont été très peu nombreux.

Hans de Klijin (Président du CTS) note en synthèse qu'un inconnu demeure en Alsace, où la décision du Pair aura d'importants impacts. Pour lui, il serait pertinent d'intervenir de manière groupée, dans la mesure où si l'Inrap devait gérer tous les diagnostics, il ne pourrait plus gérer les fouilles.

Point 15 : État sur le partenariat Inrap-Pair (Pour information)

Hans de Klijin (Président du CTS) estime que la situation attendue en Alsace en 2016 constitue l'occasion d'une relance du partenariat entre le Pair et l'Inrap. La convention est renouvelée par tacite reconduction. Aucune modification n'a été apportée au moment de la reconduction. Il convient de souligner que l'incertitude politique pesant sur le Pair est importante. À compter du 1^{er} janvier 2016, le Pair ne s'inscrira plus dans le périmètre alsacien, mais dans celui de la future région Grand Est. Au-delà des résultats des élections régionales, l'incertitude est considérable, sachant que les différentes structures publiques pourraient être éclatées au sein d'un territoire plus large. Le Pair ne dispose donc pas de visibilité sur son avenir. À l'heure actuelle, son unique interlocuteur est Grand-Est Sud. Dans la future région Grand Est, cela ne pourra plus être le cas.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) demande si la Direction interrégionale a connaissance de la position du Pair à ce jour. Pour des raisons économiques, il pourrait être tenté de laisser les diagnostics à l'Inrap.

Hans de Klijin (Président du CTS) rencontrera les représentants du Pair dès le 2 décembre, afin de clarifier la situation autour du grand contournement ouest de Strasbourg. Il craint les effets d'une baisse de la subvention versée par le Haut-Rhin. Si le Pair devait voir ses moyens être réduits, il est peu probable de les voir être concentrés sur les diagnostics. Il faut ajouter

que le Pair a déjà été contraint de réduire ses effectifs fonctionnels. Quoi qu'il en soit, la Direction interrégionale a besoin de connaître les intentions du Pair.

Adeline Clerc (Responsable RH) estime qu'il serait anormal d'être contraint de réaliser tous les diagnostics et de ne pas être en mesure de conduire les fouilles ensuite.

Hans de Klijn (Président du CTS) se rapprochera d'ailleurs du concessionnaire, afin par exemple de négocier une adaptation du calendrier des fouilles et ainsi de renforcer la capacité de la Direction interrégionale à les gérer dans le temps. La politique tarifaire pour les fouilles pourrait être adaptée, mais à condition de pouvoir les obtenir.

Christophe Méloche (CGT Culture) estime que la Direction interrégionale sera très probablement conduite à modifier son budget pour 2016.

Hans de Klijn (Président du CTS) n'y est pas défavorable, mais à condition de disposer des ressources opérationnelles pour couvrir les opérations budgétées.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) estime que l'Établissement doit se méfier de l'éventuel recrutement d'archéologues en CDD par le concessionnaire.

Hans de Klijn (Président du CTS) signale que cette pratique est interdite. Pour lui, une solution envisageable consisterait à réaliser les fouilles en groupement.

La séance est suspendue de 12 heures 25 à 13 heures 40.

Point 9 : Réorganisation des DRACs (Pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) souligne que les CRA de Bourgogne et de Franche-Comté ont demandé la tenue d'une réunion avec les agents, afin de réaliser un point d'avancement du projet. Cette réunion a d'abord été envisagée le 30 novembre, mais a été reportée, en l'absence d'avancée suffisante. Le DRAC préfigurateur de Franche-Comté et de Bourgogne est Bernard Falga. La DRAC de Bourgogne, Christelle Creff Walravens, quitte ses fonctions le 1^{er} janvier 2016. Le poste de CRA pour la nouvelle région sera ouvert en interne. En outre, Marie-Agnès Gaidon-Bunuel quittera la Franche-Comté le 1^{er} février 2016. Par ailleurs, la création de différents pôles au sein de la DRAC est envisagée. Le nombre et le contour de ces pôles ne sont pas connus à ce jour. Ils devraient l'être en fin d'année ou en début d'année 2016. Lorsque ces éléments seront connus, ils seront présentés dans le cadre d'une réunion de service. Enfin, si le micro-organigramme a été publié, il n'a pas été validé.

Éric Michon (CGT Culture) souligne que la question posée renvoie également à la position que l'Inrap sera susceptible d'adopter face à cette réorganisation.

Dans ce cas, Hans de Klijn (Président du CTS) estime que la question aurait dû être formulée en des termes différents.

Éric Michon (CGT Culture) note qu'une directive du Premier ministre porte sur la réorganisation des établissements publics.

Hans de Klijn (Président du CTS) n'a reçu aucune consigne dans ce domaine de la part du Directeur général de l'Inrap. La fiche de poste de Directeur interrégional doit être discutée. Hans de Klijn (Président du CTS) s'est interrogé sur l'inclusion d'une clause de mobilité géographique. De ce point de vue, l'impact pourrait être notable en Méditerranée et en Grand-Est Sud. Suite à cette demande, il a été précisé qu'une réunion spécifique serait conduite en présence des Directeurs interrégionaux. Dans la future région Grand Est, le pôle patrimoine devrait dans un premier temps être basé à Strasbourg, avant d'être transféré à Châlons-en-Champagne. Cela étant dit, Hans de Klijn (Président du CTS) ne dispose officiellement d'aucune information.

Christophe Méloche (CGT Culture) pense que l'Interrégion Grand-Est Nord pourrait réapparaître.

Hans de Klijn (Président du CTS) pense qu'une telle évolution ne serait pas illogique, mais pourrait reposer sur 2 entités de gestion.

Éric Michon (CGT Culture) remarque que la question posée par le Comité technique porte de manière plus spécifique sur l'organisation territoriale de l'Inrap en Bourgogne-Franche-Comté. Il demande si l'Inrap cherchera à coller à cette nouvelle région.

Hans de Klijn (Président du CTS) considère qu'un véritable problème est posé. Dans le cadre du chantier d'harmonisation des Directions interrégionales, il reste nécessaire de fixer des périmètres. En fonction du choix retenu pour la Direction interrégionale, Bourgogne-Franche-Comté ou Bourgogne-Franche-Comté-Alsace, les modalités de gestion et les pratiques ne seront pas les mêmes. Sur ce point, le silence radio est total. La problématique n'a pas été évoquée au sein des instances centrales. Si l'inclusion de l'Alsace est susceptible de complexifier les modes de gestion, il n'est pas certain qu'une entité Bourgogne-Franche-Comté soit suffisamment importante pour être viable. La future région Bourgogne-Franche-Comté sera la moins importante en termes d'effectifs. Très clairement, la sortie de l'Alsace pourrait conduire à s'interroger sur la viabilité d'un périmètre Bourgogne-Franche-Comté. Ce périmètre ne serait d'ailleurs pas une Direction interrégionale, mais une Direction régionale. En parallèle, le périmètre Grand Est incluant l'Alsace serait bien plus étendu. Au total, ces changements pourraient conduire à une évolution des effectifs fonctionnels au sein des Directions interrégionales.

Christophe Méloche (CGT Culture) signale que les organisations syndicales devraient alors faire preuve de la plus grande vigilance.

Hans de Klijn (Président du CTS) note en synthèse que les questions sans réponse restent nombreuses. Les premières embauches ne seront pas présentées avant 2016. Une adaptation à la nouvelle configuration territoriale des régions aurait des impacts budgétaires considérables. À date, il est demandé à la Direction interrégionale de présenter un budget 2016 pour le périmètre Bourgogne-Franche-Comté-Alsace. La question sera très certainement repousée en perspective du budget 2017.

Éric Michon (CGT Culture) suggère d'inscrire ce point dans le tableau de suivi.

Hans de Klijn (Président du CTS) approuve cette suggestion.

Gilles Rollier (AST Franche-Comté) souligne que de manière concrète, des questions éminemment pratiques se poseront rapidement et renverront notamment aux délégations de signature.

Hans de Klijn (Président du CTS) observe qu'en l'absence de délégations de signature au sein des différents centres de gestion des futures grandes régions, les délais de traitement des dossiers pourraient être impactés très fortement. La réorganisation des DRACs est donc incluse dans le tableau des points de suivi.

Point 7 : Suivi GRTgaz : point d'étape sur l'organisation du travail, phases terrain/fouille (Pour information)

Régis Labeaune (expert administration) fait savoir qu'une dizaine de diagnostics et une fouille ont été réalisés à ce stade. Les diagnostics ont été réalisés le long du tracé de Selongey (tronçon B2) à Bragny-sur-Saône. À l'exception des 4 kilomètres de forêt au nord de Selongey, toute la Côte-d'Or a été traitée. Les diagnostics ont également couvert 10 kilomètres en Saône-et-Loire.

Le tronçon B2 représentait 15 hectares sur 5 kilomètres de long. Des silos de l'âge de fer et des sépultures ont été trouvés. Un autre site correspond à un habitat et compte très peu de mobilier. Le diagnostic a également permis d'identifier un habitat de l'âge romain tardif ou du début du moyen-âge. Un habitat romain aurait été repéré sur 1 kilomètre de long. Le rapport a été transmis la semaine précédente au SRA, lequel n'a pas remis d'avis de prescription à ce jour.

Le tronçon B3 se trouve plus au sud et compte un site important, n'étant pas encore daté. Il pourrait dater du bronze final. Plus loin, 3 incinérations ont été trouvées. À la fin du tronçon, un site mésolithique a été identifié. Enfin, un habitat protohistorique est situé à la fin du tronçon. Le rapport a été transmis voici une semaine.

Le tronçon B4 couvre 30 hectares et compte 2 sites identifiés, à savoir une villa romaine et un habitat (ou plutôt un empiérement) pouvant dater de l'époque médiévale ou du début de l'ère moderne. Compte tenu du temps imparti, il n'a pas été possible de procéder à une véritable datation. Le rapport a été remis au SRA voici une semaine.

Le tronçon B5 compte 3 petits habitats protohistoriques de l'âge du bronze et de l'âge du fer.

Le tronçon B6 a permis de découvrir une nécropole protohistorique, ayant été datée au carbone 14 à une période comprise entre 1725 et 1750 avant Jésus Christ. Selon le SRA, le carbone 14 pourrait ne pas être fiable. C'est pourquoi une tranche provisionnelle serait prévue. Seul un squelette a été sorti à ce jour. Si le site n'était finalement pas une nécropole, la tranche provisionnelle ne serait pas déclenchée. Le tronçon B7 compte également des habitats de l'âge du fer, des alignements de poteaux et une cave gallo-romaine.

Pour les tronçons B5, B6 et B7, les prescriptions sont limitées. *A priori*, seules 2 à 3 fouilles seraient lancées. L'organisation pourrait être revue, afin de couvrir différents sites ne justifiant pas à eux seuls une fouille. L'approche serait basée sur les différentes périodes.

Le tronçon B7 compte différentes zones d'habitats protohistoriques, où les fouilles pourraient être réalisées sur une largeur de 20 mètres. Un village de l'antiquité tardive a également été identifié dans ce tronçon. Le site fait 300 mètres de long, pour 20 à 25 mètres de large. Dans l'ensemble, les sites présentent des surfaces limitées, d'où la volonté du SRA à les regrouper. Enfin, le tronçon B7 compte une sépulture de l'antiquité tardive et 2 zones de trous de poteaux dont la période n'est pas établie.

Pour les tronçons B5, B6 et B7, les rapports ont très récemment été transmis au SRA. Le tronçon B5 ayant été notifié le 19 octobre, GRTgaz prévoit de ne pas y engager de fouille si aucune prescription n'est faite le 19 janvier. Le délai entre la réception du tronçon et la prescription est en effet fixé à 3 mois par GRTgaz. Régis Labeaune (expert administration) note que GRTgaz suit de manière très précise le planning des rendus de dossiers et d'échéance des périodes de prescription. Pour le tronçon B5, GRTgaz a clairement prévu le début des fouilles dès le 19 mars. Très clairement, le fait de rater un délai peut entraîner la perte d'une fouille.

Hans de Klijn (Président du CTS) ajoute qu'à compter de la réception d'une prescription, la Direction interrégionale dispose de 40 jours pour monter une fouille.

Régis Labeaune (expert administration) passe au tronçon B8, comptant 6 zones positives, mais aucune concentration de structures.

Le tronçon B9 compte essentiellement des habitats, des fours de tuiliers et des caves gallo-romains. Y a également été identifiée une dizaine de fosses protohistoriques isolées. Le rapport sera remis d'ici à une semaine.

Le tronçon B10 ne compte pas de concentration de structures, mais seulement une dizaine de fosses protohistoriques isolées.

Le tronçon B12 a récemment été achevé. Les agents y ont identifié un habitat néolithique ou protohistorique, un épandage de céramiques d'âge du bronze et une fosse gallo-romaine isolée. Le matériel est en cours de traitement.

À compter du 11 janvier 2016, les opérations reprendront par le tronçon B13.

Éric Michon (CGT Culture) note que le parcours s'approche de la voie gallo-romaine.

Régis Labeaune (expert administration) précise que le tracé prendra une autre direction et ne s'approchera donc pas de la voie gallo-romaine. Se posera un problème lié à l'absence de surlargeur pour la traversée de la Saône et du Doubs.

Régis Labeaune (expert administration) aborde la fouille de Marliens, devant être rebouchée dans les jours à venir. La prescription ayant été faite avant le gazoduc, la largeur était de 30 mètres, ce qui a permis de décapier 6 000 m². La fouille a porté sur 5 bâtiments, dont les

plans sont nets. L'un des intérêts renvoie au chevauchement des bâtiments. L'ensemble pourrait dater de l'époque mérovingienne, ce qui doit encore être confirmé.

La dernière opération conduite en 2016 renvoie à la motte féodale de Serrigny-en-Bresse. Dans ce cadre, GRTgaz a souhaité que la basse-cour soit localisée, mais à l'exception d'une zone potentielle, la zone serait négative au vu des résultats de l'étude magnétique.

À l'exception du tronçon B12, tous les rapports de diagnostic auront été rendus le 18 décembre. Les opérations reprendront en début d'année 2016. Les diagnostics s'échelonneront du 11 janvier au 4 juillet, puis reprendront au mois d'octobre pour les zones boisées et les zones non accessibles actuellement. Les périodes restant à couvrir représentent de 360 à 380 hectares.

Hans de Klijn (Président du CTS) note pour sa part qu'au vu des délais imposés par GRTgaz, la Direction interrégionale pourrait avoir intérêt à conduire des programmes globaux, plutôt que de fonctionner site par site. Avec un programme global, l'Inrap pourrait maîtriser le cadencement des opérations au sein des différents sites.

Départ de Régis Labeaune (expert administration).

Point 10 : Harmonisation des Directions interrégionales (Pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) réalise un point d'étape portant sur le chantier d'harmonisation des Directions interrégionales. La quasi-totalité des fiches de poste est validée. Les fiches de poste restant à valider sont celles d'AST, de Secrétaire général, de CSP et de Directeur interrégional. À ce stade, les fiches de poste ayant été validées sont principalement celles valant au niveau national. En fonction de l'organisation interne, les Directions interrégionales peuvent apporter des modifications à certaines fiches de poste. Toutefois, dans leur globalité, les fiches de poste réalisées au niveau national n'ont pas réellement été modifiées.

Adeline Clerc (Responsable RH) précise que les modifications apportées renvoient essentiellement à des tâches que les Directions interrégionales souhaiteraient ajouter.

Éric Michon (CGT Culture) trouve qu'il est curieux de conduire les Directions interrégionales à procéder à des modifications locales alors que le chantier porte précisément un objectif d'harmonisation.

Adeline Clerc (Responsable RH) précise que la logique repose cependant sur un socle commun, au-delà duquel des tâches complémentaires peuvent être introduites.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) estime qu'une telle disposition ne va pas dans le sens de l'harmonisation.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) pense même que cette logique pourrait créer une iniquité, et ce d'autant plus que la notion d'insuffisance professionnelle a déjà été mentionnée au moment d'évoquer l'hypothèse selon laquelle un agent ne souhaiterait pas se plier à la totalité des tâches inscrites dans sa nouvelle fiche de poste.

Hans de Klijn (Président du CTS) observe que les tâches figurant dans la fiche de poste relèvent du travail au quotidien. Cela vaut pour n'importe quelle fiche de poste. Un agent ne peut pas décider qu'il ne réalisera pas telle ou telle tâche figurant dans sa fiche.

Éric Michon (CGT Culture) souligne que son organisation syndicale appelle à une harmonisation des pratiques au sein des différentes Directions interrégionales. Ces dernières relèvent en effet d'un établissement à vocation nationale. Les organisations syndicales ont désapprouvé le chantier d'harmonisation tel que présenté et constatent au final que les Directions interrégionales continuent à faire comme bon leur semble. Alors que tout devait changer, rien ne change. Au sein d'un établissement public national, chaque poste doit être exercé de la même manière dans toutes les régions. Des différenciations existent. Elles étaient officieuses et deviennent donc officielles. La fiche de poste n'est pas un document anodin. À l'heure actuelle, il n'en existe pas au sein de l'Inrap. Alors que le chantier porte sur l'harmonisation des Directions interrégionales, Éric Michon (CGT Culture) constate que ces dernières continueront à faire ce qui leur plaît.

Adeline Clerc (Responsable RH) note qu'officiellement, les fiches de postes seront les mêmes au sein des différentes Directions interrégionales.

Hans de Klijn (Président du CTS) ajoute que si des changements à la marge ont été apportés, les fiches de poste transmises n'ont pas été modifiées en profondeur.

Éric Michon (CGT Culture) pense que l'accumulation de petites modifications à la marge pourra entraîner de grandes différences en fonction des Directions interrégionales.

Adeline Clerc (Responsable RH) n'a pas de visibilité sur les travaux des autres Directions interrégionales, mais note que Grand-Est Sud suit le socle commun transmis par le Siège. Si tous les périmètres en font de même, les fiches de poste seront bien harmonisées.

Hans de Klijn (Président du CTS) souligne qu'à ce stade, la fiche de poste d'assistante opérationnelle ne peut pas être validée. Certaines tâches leur étant demandées ne relèvent pas de leur domaine. Certaines dispositions ne sont pas acceptables.

Adeline Clerc (Responsable RH) souligne que les fiches de poste sont validées par le Siège.

Cela signifie pour Ricardo Pontigo (CGT Culture) qu'elles sont imposées.

S'agissant des assistantes opérationnelles, Adeline Clerc (Responsable RH) note que les frais et les ordres de mission ont été ajoutés à la fiche de poste. Elle est défavorable à cet ajout, ce dont elle a fait part à la DRH. Sur ce point, la Direction interrégionale Grand-Est Sud n'a pas été écoutée. La fiche de poste des assistantes opérationnelles inclut donc les ordres de mission et les frais. La Direction interrégionale est tenue de s'y conformer. L'harmonisation nécessite en outre l'introduction d'un nouveau logiciel, possiblement à compter du début de l'année 2016. Dans un premier temps, les assistantes opérationnelles ne gèreront pas les ordres de mission et les frais. Elles ne le feront selon toute probabilité qu'à la fin du 1^{er} trimestre 2016, après la prise en main du nouveau logiciel. L'opposition d'Adeline Clerc (Responsable RH) n'est pas liée à l'ajout de tâches dans la fiche de poste des assistantes opérationnelles, mais

plutôt à l'organisation assez atypique des équipes fonctionnelles en Grand-Est Sud. Pour autant, elle ne voit pas comment une même personne pourrait gérer toutes les tâches mentionnées dans la fiche de poste des assistantes opérationnelles. Ces tâches renvoient à des métiers différents et nécessitent l'utilisation de plusieurs logiciels. Les dispositions validées par le Siège ne conviennent donc pas du tout à Adeline Clerc (Responsable RH). Pour le Siège, Grand-Est Sud étant une Direction interrégionale présentant une organisation atypique, il a été jugé préférable de procéder à une harmonisation et de conduire à Grand-Est Sud à s'adapter.

Éric Michon (CGT Culture) comprend que Grand-Est Sud ne pourra pas respecter le contenu des fiches de poste, puisque le travail sera organisé différemment au niveau des assistantes opérationnelles.

Adeline Clerc (Responsable RH) ne partage pas cette interprétation. Il sera fait en sorte de se référer à l'organisation imposée par le Siège, mais au prix de la mise en place de circuits d'information et de communication particulièrement complexes.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) demande ce qu'il pourrait se produire pour les assistantes opérationnelles si ces dernières ne parvenaient pas à réaliser toutes les tâches figurant dans la fiche de poste.

Adeline Clerc (Responsable RH) pense que le niveau national pourrait changer d'opinion si Grand-Est Sud en venait à tendre vers une situation chaotique.

Annie Labeaune (CGT Culture) s'enquiert des mesures de communication à l'attention des agents.

Hans de Klijn (Président du CTS) répond que les nouvelles procédures auraient vocation à être présentées dans le cadre des réunions de service.

Adeline Clerc (Responsable RH) assure que les éventuels changements apportés aux différentes procédures seraient présentés aux agents.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) remarque au final que de nouveaux modes d'organisation sont imposés par le niveau national. Ce dernier ne tient pas compte des remarques de la Direction interrégionale. Tout repose donc sur la bonne volonté des agents.

Adeline Clerc (Responsable RH) note que 2 Directions interrégionales sont passées au SGA au mois d'octobre. L'introduction du nouveau logiciel (Notilus) au mois de janvier 2016 devrait y être plus que problématique.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) demande si les contrôles et donc les responsabilités associées sont donnés aux assistantes opérationnelles.

Adeline Clerc (Responsable RH) répond par la négative, dans la mesure où le logiciel permettra de produire un état récapitulatif, qu'elle sera en charge de valider et de signer.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) souhaiterait finalement inviter la Direction interrégionale à porter sa contestation de manière plus ferme, à l'image des agents de terrain pouvant aller jusqu'à se mettre en grève. Il espère que les changements présentés n'auront pas d'impact sur le traitement des frais, dans la mesure où leur non-remboursement à l'heure dite pourrait provoquer des problèmes de trésorerie considérables pour certains agents.

Adeline Clerc (Responsable RH) en est tout à fait consciente.

Éric Michon (CGT Culture) considère une fois encore que les fiches de poste doivent être identiques au sein de toutes les Directions interrégionales et renvoyer à des postes identiques. Il sera par ailleurs attentif à la situation des agents qui pourraient ne pas être en mesure de réaliser toutes les tâches prévues dans leur fiche de poste. Les assistantes opérationnelles, comme d'autres agents, pourront se retrouver dans cette situation.

Annie Labeaune (CGT Culture) s'interroge sur la répartition de la charge de travail, laquelle est bien plus importante pour l'assistante opérationnelle de Bourgogne.

Adeline Clerc (Responsable RH) a évoqué ce point avec les agents. Chacune des assistantes opérationnelles sera en charge de la réalisation de la planification de sa région. S'agissant des ordres de mission et des frais, les modes de fonctionnement seront affinés en fonction de la configuration du nouveau logiciel. Les ordres de mission arrivent automatiquement en fonction des équipes constituées dans Planisware. Ils ne constituent donc pas la partie la plus chronophage. En revanche, les frais nécessitent un travail plus important. C'est pourquoi la gestion d'une partie des frais des agents bourguignons sera gérée par les assistantes opérationnelles d'Alsace et de Franche-Comté, afin de répartir la charge de travail de manière harmonieuse.

Annie Labeaune (CGT Culture) estime qu'il est contradictoire d'avoir recruté un GMC ne relevant pas de la même catégorie que ceux déjà en place.

Hans de Klijn (Président du CTS) fait valoir que l'harmonisation est fonctionnelle et non catégorielle.

Annie Labeaune (CGT Culture) considère que le niveau catégoriel influe sur le niveau des responsabilités exercées et donc du poste occupé.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) en conclut que des agents exerçant la même fonction perçoivent des rémunérations différentes.

Éric Michon (CGT Culture) ne partage pas la vision de la Direction. L'harmonisation ne peut pas se limiter aux fonctions exercées et doit englober les catégories et les rémunérations.

Hans de Klijn (Président du CTS) observe que de ce point de vue, les cas de figure sont nombreux et variés.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) invite donc la Direction interrégionale à promouvoir les agents ne relevant pas de la catégorie correspondant à la réalité du travail occupé.

Éric Michon (CGT Culture) estime que la logique d'harmonisation doit être poursuivie jusqu'à son terme.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) note au global que l'organisation va droit dans le mur. Elle y va peut-être lentement, mais elle y va tout aussi sûrement. Dans cette situation, la responsabilité des organisations syndicales consiste à alerter les agents.

Hans de Klijn (Président du CTS) pense que la situation apparaîtra plus clairement d'ici à 3 mois.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) ne croit pas qu'il faille toujours incriminer le Siège lorsque des dysfonctionnements sont observés et s'interroge finalement sur les prérogatives réelles et concrètes du Directeur interrégional au sein de l'organisation de l'Inrap. Si les Directeurs interrégionaux font le constat d'un blocage, ils devraient pouvoir adopter une position commune et influencer fortement sur la position du Siège.

Hans de Klijn (Président du CTS) souligne qu'un séminaire des Directeurs interrégionaux et de leurs adjoints s'est tenu au mois d'octobre. Il n'a pas pu y assister, mais sait que les travaux réalisés ont conduit à une remontée en lien avec les relations entre le Siège et les Directions interrégionales. Hélas, cette remontée ne portait pas sur le chantier d'harmonisation.

Pour Nicolas Tisserand (CGT Culture), un tel constat est inquiétant.

Anne-Lise Bugnon Labaune (Sud Culture) demande s'il faut craindre un blocage des remboursements de frais.

Adeline Clerc (Responsable RH) assure que l'organisation idoine sera mise en place pour permettre le bon remboursement des frais.

Hans de Klijn (Président du CTS) ajoute qu'à ce jour, la charge de travail devant résulter de la gestion des frais pour les assistantes opérationnelles n'est pas connue avec précision. Cela étant, la priorité de la Direction interrégionale consiste à éviter tout impact pour les agents.

Adeline Clerc (Responsable RH) précise que dans un premier temps, l'organisation n'évoluera pas. Il sera nécessaire de prendre la main sur le logiciel. Dans un second temps, les différentes tâches seront prises en charge par les assistantes opérationnelles. Ces dernières n'auront donc pas à intégrer dans le même temps de nouvelles tâches et un nouveau logiciel. Ces dispositions visent précisément à éviter tout blocage dans le remboursement des frais.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) souhaite exprimer une inquiétude liée à la complexité des ordres de mission. À certaines périodes, il reçoit 5 ordres de mission pour les 5 jours de la semaine, parfois dans plusieurs Interrégions différentes. Le nouveau système semble si fermé qu'il pourrait ne pas permettre la gestion de ces situations spécifiques.

Adeline Clerc (Responsable RH) souligne que les ordres de mission peuvent être modifiés tant qu'aucun frais n'a été saisi.

Hans de Klijn (Président du CTS) note que cette problématique est rencontrée avec les spécialistes. Pour ces derniers, des ordres de mission permanents sont édités, même si cela n'est pas théoriquement autorisé.

En synthèse, Adeline Clerc (Responsable RH) rappelle que la transition se fera étape par étape. En fonction des constats qui seront effectués, cette transition pourra s'achever à la fin du 1^{er} trimestre 2016 ou au-delà si cela est nécessaire. Le temps suffisant sera pris pour tendre vers un fonctionnement optimal. En cas de blocage persistant, la Direction interrégionale se tournerait vers le Siège pour réclamer une modification du modèle.

Point 11 : Point sur les centres de Passy et de Besançon (Pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) souligne que des travaux ont été votés et sont pour certains en cours à Passy et à Besançon.

À Besançon, la 1^{ère} tranche fait l'objet d'un montant d'environ 60 000 euros. Lors d'une réunion de travail, les opérations à réaliser d'ici à la fin de l'année ont été établies. En tenant compte des opérations restant à mener, la dépense pourrait être comprise entre 200 000 euros et 300 000 euros. L'extension sera sécurisée en termes de sorties de secours et d'électricité. Les peintures seront également refaites. Les premiers travaux ont débuté voici 2 semaines et devraient s'achever le 8 décembre. En parallèle, l'idée de déménager du centre a émergé. Les dépenses envisagées ne permettront certainement pas de parvenir aux résultats escomptés. Au sein du Siège, un projet de déménagement est donc en cours d'instruction. Deux pistes pourraient être explorées, la première conduisant à France Domaine et à la recherche de locaux de l'État. Dans une telle hypothèse, l'Inrap ne paierait pas de loyer, mais seulement les coûts résultant du fonctionnement et des travaux. Un premier tour d'horizon a été réalisé avec France Domaine. Les bâtiments disponibles seraient situés en plein centre de Besançon, ce qui est assez peu pratique. La deuxième piste renvoie à l'université de Franche-Comté, laquelle compterait des espaces constructibles et présente l'avantage d'être facilement accessible. Un nouveau rendez-vous aura lieu sur place avec les services du patrimoine de l'université.

Christophe Méloche (CGT Culture) demande si ce projet est imposé par le Siège.

Hans de Klijn (Président du CTS) précise que ce projet résulte d'une réflexion collective et n'est en rien imposé. L'Établissement engage des montants pour investir dans un site, mais constate que cela ne permet pas de parvenir aux résultats escomptés.

Christophe Méloche (CGT Culture) note en effet que le site de Besançon n'est pas adapté au travail archéologique. Il espère que le volume de l'activité de fouilles sera suffisant pour justifier un tel investissement, surtout dans un contexte où la Bourgogne et la Franche-Comté sont amenées à fusionner.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) observe que plusieurs régions comptent différents centres archéologiques répartis au sein des bassins d'activité.

Hans de Klijn (Président du CTS) souligne que l'Inrap, en sa qualité d'établissement public, loue des locaux à un acteur privé alors que des bâtiments publics sont disponibles.

L'université de Bourgogne pourrait mettre du foncier à disposition, ce qui permettrait d'alléger le coût d'une construction.

Éric Michon (CGT Culture) ne souhaite aucunement polémiquer et ne peut que se féliciter du projet de départ du centre archéologique de Besançon, lequel n'est pas du tout adapté à l'activité. En outre, le rapprochement géographique avec l'université de Franche-Comté serait particulièrement intéressant.

Hans de Klijn (Président du CTS) confirme que l'université de Franche-Comté est favorable à l'arrivée de l'Inrap. En parallèle, le Siège n'a pas manifesté d'intention à stopper le projet.

Adeline Clerc (Responsable RH) note cependant que le projet n'est pas validé sur le plan financier.

Hans de Klijn (Président du CTS) ajoute qu'il est nécessaire de constituer un dossier et de chiffrer le coût avant d'obtenir la validation financière du Siège. De ce point de vue, la mise à disposition du foncier par l'université constituera un avantage.

Christophe Méloche (CGT Culture) souligne que le bail arrive à échéance au mois de mai 2016.

Hans de Klijn (Président du CTS) considère qu'il sera facile de négocier une prolongation, le propriétaire n'ayant que peu de chances de retrouver un locataire de manière immédiate.

À Passy, les travaux porteront sur le clos et le couvert. À compter du 31 décembre 2015, l'Inrap sera propriétaire des locaux. L'État se retirera du bâtiment. Au titre de la nouvelle politique immobilière de l'État, l'Inrap aura l'ensemble des coûts de fonctionnement et de travaux à sa charge, mais ne paiera plus de loyer. Les travaux seront réalisés dans une double perspective, à savoir l'existence d'un centre mutualisé avec Centre-Île-de-France et d'une base arrière pour les fouilles réalisées dans un secteur relativement proche. À l'heure actuelle, la base de Passy compte 8 ou 9 agents de Centre-Île-de-France et 4 agents de Grand-Est Sud.

Éric Michon (CGT Culture) déplore que les 3 vagues de l'AREP n'aient pas permis d'attribuer davantage de postes à la base de Passy, que la Direction interrégionale dit vouloir valoriser. La logique aurait dû être poussée davantage et permettre la constitution d'une véritable équipe opérationnelle à Passy. À l'heure actuelle, les agents sont contraints d'effectuer des déplacements importants pour conduire les fouilles dans ce secteur. Ces agents s'empressent d'ailleurs de regagner leur base d'origine pour conduire les opérations de post-fouille. Il serait finalement dommage de ne conserver la base de Passy que parce qu'elle est gratuite.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) s'étonne quant à lui du manque de concertation entre Grand-Est Sud et Centre-Île-de-France dans le cadre de l'AREP.

Hans de Klijn (Président du CTS) précise que l'AREP n'a pas touché l'Île-de-France, cette dernière étant en rupture de charge.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) note cependant qu'aucun des 19 postes de l'AREP n'a été attribué à la base de Passy.

Éric Michon (CGT Culture) ne peut que le regretter, alors que l'activité est loin d'être négligeable dans le secteur de Passy.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) ajoute que la Direction interrégionale semble prendre acte de l'absence d'activité opérationnelle à Passy, où aucun véhicule n'est attribué.

Éric Michon (CGT Culture) fait le constat du manque d'une réflexion opérationnelle visant à renforcer l'attractivité de la base. Au total, le coût des travaux est disproportionné au regard de la capacité opérationnelle de la base de Passy.

Anne-Lise Bugnon Labaune (Sud Culture) demande si la base de Dijon pourra accueillir les agents devant encore arriver dans le cadre de l'AREP.

Hans de Klijn (Président du CTS) note qu'une réflexion sera nécessaire.

Point 14 : Synthèse en l'état du groupe IOTSA (Pour information)

Gilles Rollier (AST Franche-Comté) indique que le groupe de travail IOTSA a en quelque sorte pris la suite du groupe de travail 75/25. L'approche consiste à appréhender la manière dont l'organisation du travail pourrait permettre de diversifier les tâches attribuées aux techniciens. Elle a permis de déterminer que l'encadrement des opérations de fouilles et de post-fouille devait être assuré par le trio AST/AO/RO.

La diversification des tâches serait également susceptible de passer par la délégation de tâches par les spécialistes. Ces derniers pourraient déléguer la partie primaire de leurs tâches, par exemple les prélèvements de terrain. Dans cet esprit, des spécialistes seront conviés à une prochaine réunion du groupe de travail. Il s'agit de conduire les techniciens à appréhender toutes les dimensions du post-fouille et à favoriser le travail d'équipe. Il convient d'observer que les rapports rendus en retard renvoient largement à des opérations dont le responsable ne délègue pas le travail.

Un autre aspect de la réflexion renvoie à la formation des techniciens, en vue d'élargir le champ des tâches que ces derniers seraient en mesure d'assumer.

En l'état actuel des choses, Gilles Rollier (expert administration) estime que le groupe de travail devra encore se réunir 1 ou 2 fois avant de remettre sa synthèse, probablement à la fin du 1^{er} semestre 2015.

Christophe Méloche (CGT Culture) signale que son organisation syndicale milite de longue date pour la délégation des tâches. Il est d'ailleurs défavorable à l'attribution de la responsabilité d'une opération à une seule personne.

Hans de Klijn (Président du CTS) voit dans ce point un vaste débat.

Christophe Méloche (CGT Culture) note au total que les réflexions présentées permettraient d'aller dans le bon sens si elles étaient appliquées. Il observe d'ailleurs que les techniciens

recrutés présentent des niveaux de diplômes de plus en plus élevés. Ces agents sont parfaitement en mesure d'assumer des tâches déléguées par les spécialistes. Il convient d'ajouter que les agents recrutés dans le cadre de l'AREP 3 ont dépassé la trentaine et présentent une certaine ancienneté dans le métier. Il est clairement possible de déléguer des tâches à des agents hautement diplômés et expérimentés. Il faut également penser aux techniciens plus avancés dans l'âge et ayant pu être cassés par le temps passé sur le terrain. Ces agents n'ont pas de bagage universitaire, mais ont l'avantage d'être très expérimentés.

Gilles Rollier (AST Franche-Comté) considère qu'il reste nécessaire de faire évoluer les esprits et la culture de l'archéologie. Concrètement, l'archéologie ne renvoie pas à un responsable d'opérations et à des agents, mais à une équipe archéologique.

Hans de Klijin (Président du CTS) observe de manière générale que l'Inrap se trouve à faire face à une contrainte liée au caractère largement imposé de son calendrier opérationnel. Il est donc parfois nécessaire d'enchaîner les fouilles pour répondre aux demandes exprimées.

Christophe Méloche (CGT Culture) sait que les paramètres à prendre en considération sont complexes et nombreux. L'Inrap est tenu de répondre aux demandes du marché, mais ne compte pas les effectifs suffisants pour prévoir des rotations concrètes.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) juge que les pistes présentées sont intéressantes. Sans vouloir formuler de reproche, elle remarque cependant que tous les AST ne sont pas nécessairement en mesure de connaître précisément les compétences des agents.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) suggère pour sa part d'organiser des formations en présence du spécialiste avec lesquels les techniciens pourraient travailler. Plutôt que d'attendre l'organisation de formations par le niveau national, des sessions de travail avec les spécialistes devraient être organisées au niveau local.

Hans de Klijin (Président du CTS) se déclare tout à fait favorable à une telle démarche.

Anne-Lise Bugnon Labaune (Sud Culture) fait valoir qu'au-delà du principe, les obstacles sont nombreux sur le terrain.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) tient à préciser que l'objectif à ce stade ne consiste pas à obtenir la reconnaissance formelle des tâches réalisées, mais à faire en sorte qu'elles soient diversifiées.

Éric Michon (CGT Culture) pense que la rédaction fait également partie du travail d'archéologie. Pour lui, des actions d'aide à la rédaction auraient un intérêt certain.

Christophe Méloche (CGT Culture) voit dans la rédaction une dimension essentielle. Les jeunes agents ont tous des diplômes de niveau bac +4 ou bac +5 et peuvent parfaitement assumer des tâches de rédaction.

Éric Michon (CGT Culture) estime même qu'il est nécessaire d'intégrer ces agents diplômés à la rédaction et aux opérations de post-fouille, faute de quoi l'organisation ira inmanquablement au clash.

Gilles Rollier (AST Franche-Comté) note que la rédaction du rapport de post-fouille a été évoquée lors des travaux du groupe de travail.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) signale que les agents à qui le post-fouille est proposé sont trop fréquemment cantonnés au lavage.

Gilles Rollier (AST Franche-Comté) estime que le travail doit être partagé dans un esprit de groupe, en cherchant surtout à ne pas léser les agents les plus âgés au bénéfice des jeunes agents hautement diplômés.

Adeline Clerc (Responsable RH) confirme que les agents les plus anciens doivent être intégrés au travail d'équipe du post-fouille, même s'ils n'ont pas de diplômes supérieurs.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) reconnaît que le partage des tâches constitue un exercice complexe.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) souhaite ensuite savoir si le taux de participation au questionnaire a été élevé.

Gilles Rollier (AST Franche-Comté) précise que le taux de participation est de l'ordre de 50 %. Ce taux n'est pas très élevé, mais le spectre des métiers est assez complet.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) considère que le questionnaire s'adressait de manière plus particulière aux techniciens et conduisait ces derniers à préciser la manière dont ils pouvaient accéder à des tâches de post-fouille.

Gilles Rollier (AST Franche-Comté) pourra apporter davantage de précisions sur l'analyse des réponses lors d'une prochaine réunion.

Sortie d'Annie Labeaune (CGT Culture).

Point 12 : Règles d'attribution des véhicules en Alsace pour les agents en grand déplacement
(Pour information)

Point 13 : Règles d'attribution et utilisation des véhicules de service à Passy (Pour information)

Les points 12 et 13 sont traités conjointement.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique que la région d'accueil fournit le véhicule, sauf lorsque plusieurs agents d'une région se rendent sur le même chantier. Le véhicule est alors livré par le centre de départ.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) est fréquemment contraint d'utiliser son véhicule personnel pour se rendre en Champagne pour 1 à 2 jours, ce qu'il juge assez irritant. Il serait souhaitable d'établir des règles claires.

Hans de Klijn (Président du CTS) considère que les exceptions sont nombreuses, sachant qu'au départ, la priorité doit être donnée au train. Il sait que le train n'est pas toujours le mode de transport le plus pratique. En la matière, le bon sens doit prévaloir.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) note que les règles d'attribution et les exceptions à la DG119 constituent des irritants, sachant que les exceptions sont définies de manière discrétionnaire. Il cite l'exemple d'agents partant en vacances avec un véhicule de service.

Adeline Clerc (Responsable RH) estime qu'une telle pratique est anormale. Elle doit être remontée.

Christophe Méloche (CGT Culture) signale que certains responsables hiérarchiques cautionnent ces pratiques.

Hans de Klijn (Président du CTS) affirme tous les agents doivent laisser le véhicule de service à disposition.

Adeline Clerc (Responsable RH) confirme que cette règle s'applique à tous les agents, quel que soit leur niveau hiérarchique.

Hans de Klijn (Président du CTS) note que le véhicule de service n'est pas assuré s'il est détérioré la nuit ou le week-end sur la voie publique. Dans ce cas de figure, les dégradations seraient à la charge de l'agent.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) assure quant à lui que les dérogations à Strasbourg sont accordées à la tête du client.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) évoque la situation de Passy. L'activité opérationnelle y étant limitée, le centre ne dispose pas de véhicule. La pratique renvoie donc à l'utilisation du véhicule personnel, c'est-à-dire une pratique non encouragée par les directives de l'Établissement.

Hans de Klijn (Président du CTS) note que la problématique a trait au nombre insuffisant de véhicules.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) pense que la problématique est également liée à la répartition des véhicules.

Adeline Clerc (Responsable RH) souligne que la base de Passy compte un véhicule, lequel est très souvent utilisé par le GMC. De ce fait, les agents opérationnels sont conduits à utiliser leur véhicule personnel.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) remarque que la gestion des véhicules est de plus en plus difficile, dans la mesure où le parc est réduit et où les effectifs sont en augmentation.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) estime qu'un 2^{ème} véhicule simplifierait grandement la vie des agents de la base de Passy.

Hans de Klijn (Président du CTS) objecte qu'il serait déjà nécessaire d'utiliser pleinement le 1^{er} véhicule.

Christophe Méloche (CGT Culture) se voit contraint de réagir à cette remarque, considérant que le GMC de Passy n'a pas à s'accaparer le véhicule de service de la base.

Adeline Clerc (Responsable RH) fait valoir que le GMC a besoin de ce véhicule pour remplir ses missions.

Christophe Méloche (CGT Culture) en conclut tout naturellement que si le GMC a besoin du 1^{er} véhicule, un 2^{ème} véhicule est nécessaire pour les agents opérationnels.

Adeline Clerc (Responsable RH) estime que la priorité doit être donnée aux missions opérationnelles.

Sylvie Mouton Venault (CGT Culture) lui répond qu'il est difficile aux agents de faire valoir ce principe. Elle ajoute que des problèmes sont rencontrés lorsque le GMC rentre chez lui avec le véhicule le soir. Le lendemain, les agents opérationnels ne peuvent pas s'en servir pour partir en mission tôt le matin.

Hans de Klijn (Président du CTS) note en conclusion qu'il étudiera cette situation.

Point 16 : Point sur le volontariat et les contreparties (Pour information)

Hans de Klijn (Président du CTS) souligne que le point est lié à des manifestations programmées en dehors des horaires de travail. La loi de 2001 conduit l'Inrap à conduire des actions de valorisation. Ces actions font partie des obligations de l'Inrap, même si elles ne figurent pas dans le contrat de travail des agents. Lorsqu'une visite de chantier doit se faire en dehors des horaires de travail, il n'est pas concevable d'opposer une fin de non-recevoir à l'aménageur pour ce motif. Les interventions réalisées le week-end donnent quant à elles lieu à des jours de récupération. De la même manière, des heures supplémentaires sont attribuées aux agents réalisant une conférence en dehors des horaires de travail.

Christophe Méloche (CGT Culture) constate avec satisfaction que le document remis par le Directeur interrégional mentionne que la « *valorisation et la communication ne figurent pas comme telles dans les contrats de travail.* » De ce fait, les responsables d'opérations ne peuvent pas contraindre les agents à prendre part à ces actions lorsqu'elles sont réalisées en dehors des horaires de travail. En revanche, Christophe Méloche (CGT Culture) estime qu'il est assez violent d'écrire que « *ne pas vouloir s'investir dans ces manifestations est donc particulièrement nuisible pour l'image de l'Institut et de ses agents.* » En sa qualité de syndicaliste, Christophe Méloche (CGT Culture) est fréquemment sollicité par des agents rencontrant de grandes difficultés pour concilier ces interventions réalisées en dehors du temps de travail et la garde de leurs enfants. Les agents sont parfaitement conscients de l'intérêt à communiquer vis-à-vis de l'extérieur. Ils sont, dans leur grande majorité, attachés à l'Inrap. Cela étant, ces interventions en dehors des horaires de travail ne peuvent que relever du contrat de travail. Il est inadmissible d'imposer ces interventions aux agents et de les menacer de sanction s'ils refusent, et ce au seul et simple motif qu'elles ne figurent pas dans les contrats de travail.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) se permet d'observer que la conciliation entre la vie personnelle et la vie professionnelle constitue un principe intégré jusqu'au plus haut niveau de l'Établissement. En effet, il est absolument impossible de compter la présence de Pierre Dubreuil à une réunion qui se tiendrait le jeudi soir. C'est pour des motifs strictement personnels que le Directeur général de l'Inrap est dans l'impossibilité d'y prendre part. Pour Nicolas Tisserand (CGT Culture), le fait de préciser à un agent qu'il doit dire bonjour à un aménageur lorsqu'il se présente sur le chantier revient à le prendre pour imbécile. En lisant le

courrier rédigé par le Directeur interrégional, il a eu exactement le même sentiment. Lorsqu'il reçoit un aménageur, Nicolas Tisserand (CGT Culture) lui offre un café, mais ne demande pas à ses équipes de jouer la comédie et de rester après 18 heures. Le soir, en particulier le vendredi, les agents peuvent avoir des contraintes personnelles et familiales et n'ont surtout pas à se justifier. Si l'aménageur souhaite réellement effectuer une visite le vendredi soir, le responsable d'opérations suffit.

Christophe Méloche (CGT Culture) tient à faire valoir que les agents perçoivent des salaires modestes, sont fatigués, parfois cassés et souffrent d'un manque de reconnaissance de leur travail. Certains d'entre eux parcourent 200 kilomètres tous les jours pour se rendre sur les opérations de fouilles. C'est tout naturellement que les agents peuvent ne pas avoir envie de se mobiliser le soir ou le week-end. Bien évidemment, l'image de marque de l'Inrap est importante, mais lorsqu'un agent ne souhaite pas intervenir le week-end, en sa qualité de responsable d'opérations, Christophe Méloche (CGT Culture) ne le lui imposera jamais.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) note quant à lui que les agents, parcourant déjà d'importantes distances en semaine, n'ont pas envie de se déplacer le week-end, en particulier s'ils ne sont pas défrayés. L'octroi de jours de récupération ne les convainc pas, parce qu'ils peuvent déjà avoir un certain nombre de jours de congé à poser. L'absence de défraiement est fortement dissuasive. Les agents, percevant des rémunérations modestes, n'entendent pas dépenser de l'argent pour prendre part à des manifestations organisées par l'Inrap.

Hans de Klijn (Président du CTS) pense que le défraiement des agents intervenant en dehors des horaires de travail pourrait constituer une piste à creuser.

Point 17 : Calendrier réunions CTS GES 2016 (Pour information)

Le calendrier des réunions du CTS GES pour l'année 2016 n'appelle pas de remarques.

Point 18 : Divers (Pour information)

Nicolas Tisserand (CGT Culture) demande des précisions sur les modalités d'attribution des jours PUI en 2015.

Hans de Klijn (Président du CTS) a pris la décision de répartir les jours de PUI région par région. Une alerte a vocation à être émise à partir d'un certain niveau de consommation.

Ricardo Pontigo (CGT Culture) souhaiterait qu'un bilan des jours PUI attribués en Alsace en 2015 soit présenté.

Nicolas Tisserand (CGT Culture) précise qu'il n'est pas question d'un bilan nominatif. La demande porte sur les publications correspondantes.

Hans de Klijn (Président du CTS) indique qu'il pourra fournir ces données.

La séance est levée à 16 heures 45.

Le Président

Hans de Klijn



Le Secrétaire adjoint

Anne Lise Bugnon-Labaune

